TRIBUNAL JUDICIAIRE ANNEXE
AMENAGEMENT DES COMBLES EN BUREAUX

RUE FAIDHERBE – 62 200 BOULOGNE SUR MER



LOT 03 – COUVERTURE

Maîtrise d'ouvrage //

Ministère de la Justice
Délégation Interrégionale Grand-Nord
32-50 Boulevard Carnot
CS 70031
59 043 LILLE CEDEX
Tél. 03.62.23.81.61

Maîtrise d'œuvre //
Architecte :

D'HOUNDT+BAJART Architectes & associés
53, rue de Lille
59200 Tourcoing
Tél : 03.20.24.50.24

Bureau de contrôle //

BTP CONSULTANT
Bâtiment les Tulipiers
Allée de la pépinière
80 840 DURY
Tél. 03.62.26.35.70

SOMMAIRE

I - GENERALITES

1.01 - OBJET
1.02 - CONSISTANCE DES TRAVAUX
1.03 - DOCUMENTS ET PRESCRIPTIONS DE REFERENCE
1.04 - RECONNAISSANCE DES EXISTANTS
1.05 - ÉTUDES, RELEVES ET DOCUMENTS D'EXECUTION
1.06 - COORDINATION ET LIMITES DE PRESTATIONS
1.07 - PROTECTIONS, SECURITE ET MISE HORS D'EAU
1.08 - QUALITE DES MATERIAUX ET PARFAIT ACHEVEMENT

II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 - MOYENS D'ACCES ET PROTECTIONS
2.02 - DEPOSE DES FENETRES DE TOIT EXISTANTES
2.03 - REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT
2.04 - REPRISE DE COUVERTURE AU DROIT DES CHEMINEES DEMOLIES - PROVISION
2.05 - REPRISES PONCTUELLES ET PARFAIT ACHEVEMENT
2.06 - DEVOIEMENT D'UNE DESCENTE D'EAUX PLUVIALES – ZINC

ANNEXE - PHOTOGRAPHIE DE L'EXISTANT

I – GÉNÉRALITÉS

1.01 – Objet

Le présent document définit les prestations du Lot 03 – Couverture nécessaires à l'aménagement des combles en bureaux du Tribunal Judiciaire Annexe, rue Faidherbe à Boulogne-sur-Mer.

Les travaux portent exclusivement sur des interventions ponctuelles sur la couverture existante conservée : moyens d'accès et protections, dépose et remplacement de 16 fenêtres de toit existantes, ainsi que reprises de couverture au droit des souches de cheminées démolies.

La couverture principale existante est constituée d'ardoises sur support bois. Les ouvrages existants non concernés par les interventions seront conservés et protégés.

Les travaux comprennent également le dévoiement d'une descente d'eaux pluviales intérieure en façade extérieure, avec descente neuve en zinc.

1.02 – Consistance des travaux

Les prestations du présent lot comprennent notamment :

• les installations, moyens d'accès, échafaudages, protections collectives et dispositifs nécessaires aux interventions en toiture ;

• la protection des couvertures, zingueries, charpentes, façades et ouvrages conservés ;

• la dépose soignée de 16 fenêtres de toit existantes, de dimensions nominales 55 × 70 cm ;

• la fourniture et pose de 16 fenêtres de toit neuves de dimensions 55 × 70 cm, dans les ouvertures existantes, avec raccords adaptés à la couverture en ardoises ;

• les reprises ponctuelles de liteaux, supports, habillages extérieurs et éléments de couverture rendues nécessaires par le remplacement des fenêtres ;

• la dépose localisée, le tri et le réemploi des ardoises existantes en bon état ;

• la fourniture des ardoises complémentaires nécessaires, compatibles avec l'existant en nature, format, épaisseur, aspect et teinte ;

• la reconstitution de la couverture au droit des souches de cheminées démolies, sous forme de provision ;

• le dévoiement d'une descente EP intérieure, avec raccordement au chêneau et pose d'une descente extérieure en zinc ;

• toutes sujétions de raccordement, étanchéité, mise hors d'eau provisoire, nettoyage et parfait achèvement.

Cette énumération n'est pas limitative. Sont compris tous accessoires, fixations, raccords et travaux indispensables à la livraison d'ouvrages parfaitement étanches et achevés.

1.03 – Documents et prescriptions de référence

Les travaux seront exécutés conformément aux pièces du marché, aux plans architecte, aux prescriptions du Bureau de Contrôle, aux prescriptions des fabricants et aux normes et règles professionnelles en vigueur applicables aux ouvrages concernés.

• NF DTU 40.11 – Couvertures en ardoises ;

• NF DTU 40.5 – Travaux d'évacuation des eaux pluviales ;

• prescriptions et Avis Techniques / Documents Techniques d'Application des fenêtres de toit et de leurs raccords d'étanchéité ;

• règles de sécurité applicables aux travaux en hauteur, échafaudages, protections collectives et accès en toiture ;

• prescriptions relatives à la prévention des risques et au PPSPS, suivant organisation générale du chantier.

Les références citées sont à considérer dans leur version applicable à la date du marché. L'entreprise devra signaler avant exécution toute incompatibilité entre les dispositions existantes et le système qu'elle propose.

1.04 – Reconnaissance des existants

Avant remise définitive de ses commandes et avant toute intervention, l'entreprise procédera à une reconnaissance complète des zones concernées : nature et état des ardoises, liteaux et supports, pente des versants, raccords et ouvrages métalliques existants, dimensions réelles des fenêtres de toit, dimensions des chevêtres, conditions d'accès et dispositions au droit des cheminées à supprimer.

Les dimensions 55 × 70 cm sont les dimensions nominales retenues au projet. L'entreprise vérifiera impérativement sur site les dimensions et références nécessaires avant commande des fenêtres et raccords.

Toute dégradation, faiblesse de support ou disposition différente de celles prévues susceptible d'affecter l'étanchéité ou la bonne exécution sera signalée au Maître d'Œuvre avant intervention.

1.05 – Études, relevés et documents d'exécution

Le titulaire devra établir les relevés, calepinages et détails nécessaires à ses interventions, notamment les raccords des fenêtres de toit avec la couverture en ardoises et les détails de reconstitution au droit des anciennes souches de cheminées.

Les fiches techniques, performances, références des fenêtres de toit, raccords d'étanchéité et ardoises de complément seront soumises au visa du Maître d'Œuvre avant commande.

1.06 – Coordination et limites de prestations

Le titulaire assurera la coordination de ses travaux avec les lots Gros Œuvre / Charpente bois, Menuiseries / doublages intérieurs et lots techniques concernés.

• Lot 01 – Démolition / curage : démolitions préalables relevant de ce lot suivant pièces du marché ;

• Lot 02 – Gros Œuvre / Charpente bois : démolition des souches de cheminées et éventuelles adaptations structurelles ou de chevêtres ne relevant pas des simples reprises de couverture ;

• Lot 03 – Couverture : déposes localisées d'ardoises, fenêtres de toit, raccords, reprises de supports de couverture, reconstitution et étanchéité extérieure ;

• Lot 05 – Plâtrerie / Faux-plafond : isolation, parements et habillages intérieurs au pourtour des fenêtres de toit, suivant limites du marché.

Aucune intervention affectant un élément porteur de charpente ne sera réalisée sans coordination préalable avec le Lot 02 et validation des dispositions à retenir.

1.07 – Protections, sécurité et mise hors d'eau

L'entreprise prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité de ses interventions en toiture : accès réglementaires, échafaudages, garde-corps, protections contre les chutes, balisage et protection des zones situées à l'aplomb des travaux.

La couverture existante, les ouvrages métalliques en partie basse, les façades, vitrages et locaux sous-jacents seront protégés contre les chocs, salissures et infiltrations.

Toute zone ouverte devra être mise hors d'eau au fur et à mesure. Les bâchages et protections provisoires nécessaires sont dus au présent lot et devront résister aux conditions météorologiques pendant la durée des travaux.

1.08 – Qualité des matériaux et parfait achèvement

Les matériaux neufs devront être compatibles avec les ouvrages existants. Les ardoises de complément seront sélectionnées pour obtenir la meilleure homogénéité possible avec la couverture conservée.

Les ardoises déposées seront triées. Celles présentant fissures, épaufrures, défauts de fixation ou altérations incompatibles avec leur réemploi seront écartées et évacuées. Les ardoises réemployables seront stockées avec soin jusqu'à leur repose.

Le titulaire reste responsable de l'étanchéité de ses interventions et devra toutes reprises nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages.

II – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 – Moyens d'accès et protections

Mise en place, maintien pendant la durée nécessaire et repli de l'ensemble des moyens d'accès et protections propres aux travaux de couverture.

La prestation comprend notamment les échafaudages et agrès nécessaires, accès en toiture, protections collectives, garde-corps ou dispositifs équivalents adaptés, balisage, protections des ouvrages conservés, manutentions et toutes sujétions liées aux travaux en hauteur.

Les dispositifs seront adaptés à la géométrie des différents versants et ne devront occasionner aucune dégradation des couvertures, zingueries, façades ou ouvrages conservés.

Sont également inclus les moyens d'accès extérieurs nécessaires au chêneau et à la pose de la nouvelle descente EP sur toute la hauteur de façade, y compris protections et manutentions.

Localisation :

Ensemble des zones d'intervention du Lot 03.

2.02 – Dépose des fenêtres de toit existantes

Dépose soignée de 16 fenêtres de toit existantes, dimensions nominales 55 × 70 cm, implantées sur les différents versants suivant plans.

La prestation comprend la dépose des ouvrants et dormants, raccords périphériques, accessoires et fixations, ainsi que la dépose localisée des ardoises nécessaire à l'intervention.

Les ardoises déposées seront triées pour réemploi lorsqu'elles sont en bon état. Les éléments non réemployables, anciennes fenêtres, raccords et déchets seront évacués dans les filières appropriées.

L'entreprise assurera en permanence la protection contre les intempéries et la mise hors d'eau provisoire des ouvertures.

Localisation :

Suivant plan architecte - 16 fenêtres de toit existantes au niveau des combles.

2.03 – Remplacement des fenêtres de toit

Fourniture et pose de 16 fenêtres de toit neuves de marque VELUX ou techniquement équivalent, dimensions nominales 55 × 70 cm, posées en remplacement des fenêtres existantes dans les ouvertures conservées.

Les dimensions exactes, références et conditions de pose seront vérifiées par l'entreprise sur site avant commande. Le système proposé devra être compatible avec la pente et la couverture en ardoises existantes.

Les fenêtres seront équipées d'un vitrage isolant de sécurité adapté aux exigences thermiques du projet. Les performances définitives seront celles du produit proposé et devront être communiquées au Maître d'Œuvre avant commande.

La prestation comprend notamment :

• cadre dormant et ouvrant, quincailleries, joints et accessoires du fabricant ;

• raccord d'étanchéité spécifique pour couverture en ardoises, compatible avec le modèle de fenêtre et la configuration existante ;

• collerette ou dispositif périphérique d'étanchéité à l'eau et au vent prévu par le système du fabricant ;

• raccordement soigneux à la couverture existante ;

• dépose/repose et complément des ardoises périphériques ;

• reprises ponctuelles des liteaux et supports de couverture nécessaires à une pose conforme ;

• fixations, calages et toutes pièces de raccordement ;

• essais de fonctionnement, réglages et nettoyage final.

Les adaptations importantes de chevêtres ou éléments porteurs, si elles s'avéraient nécessaires après reconnaissance, devront être signalées avant exécution et coordonnées avec le Lot 02. Le présent lot doit en revanche toutes les petites reprises de support directement nécessaires à la pose de ses raccords et éléments de couverture.

Localisation :

Suivant plan architecte - 16 fenêtres de toit

2.04 – Reprise de couverture au droit des cheminées démolies - provision

Le présent article constitue une provision pour la reconstitution complète de la couverture au droit des souches de cheminées supprimées dans le cadre du projet.

Après démolition des souches et remise en état des éléments structurels relevant du Lot 02, le présent lot réalisera la fermeture et le raccordement de la couverture avec les parties existantes conservées.

La prestation comprend, suivant les dispositions réellement rencontrées : dépose complémentaire et soigneuse des ardoises en périphérie, tri et stockage pour réemploi, reprises ponctuelles des liteaux et supports de couverture, fourniture et pose des compléments nécessaires, repose des ardoises conservées et fourniture d'ardoises neuves compatibles avec l'existant.

Les raccords seront réalisés sans pièce rapportée visible étrangère au principe de la couverture existante, sauf nécessité technique validée par le Maître d'Œuvre. Le calepinage sera repris de manière à assurer la continuité visuelle des rangs et une parfaite étanchéité.

La quantité définitive de reprises sera arrêtée contradictoirement après découverte et démolition des souches. La provision inclut toutes sujétions de mise hors d'eau provisoire pendant l'intervention.

Localisation :

Suivant plans architectes et constat sur site - Au droit des souches de cheminées démolies

2.05 – Reprises ponctuelles et parfait achèvement

Le titulaire réalisera toutes les reprises ponctuelles rendues nécessaires par ses interventions :

- Ardoises cassées ou détériorées pendant les travaux,
- Fixations,
- Liteaux localement endommagés, r
- Raccords d'étanchéité,
- Nettoyage des ouvrages métalliques
- Evacuation des déchets.

À l'achèvement, l'ensemble des zones traitées devra présenter une continuité d'aspect avec la couverture existante et ne présenter aucun défaut d'étanchéité, élément instable ou fixation apparente non conforme.

Localisation :

Ensemble des zones d'intervention du présent lot.

2.06 – Dévoiement d'une descente d'eaux pluviales – zinc

Dévoiement de la descente EP intérieure existante, avec reprise du raccordement au chêneau et création d'une descente extérieure en zinc.

La prestation comprend :

• relevés sur site, vérification du chêneau et dimensionnement de la descente suivant la surface collectée ;

• déconnexion de la descente intérieure et dépose des éléments rendus inutiles dans l'emprise des combles ;

• adaptation du chêneau et réalisation d'une naissance EP étanche, avec moignon, raccords, coudes et accessoires ;

• fourniture et pose de la descente extérieure en zinc, y compris coudes, colliers, fixations, raccords et pièces spéciales ;

• percements et fixations sur façade, avec reprises ponctuelles des supports et étanchéité au droit des ouvrages ;

• raccordement en pied à un exutoire EP existant, à repérer et valider avant exécution ;

• accès extérieurs au chêneau et à la façade, échafaudages ou nacelle, protections collectives, mise hors d'eau provisoire, essais d'écoulement et d'étanchéité, nettoyage et évacuation des déchets.

Le tracé, le diamètre et le raccordement en pied seront précisés par l'entreprise après reconnaissance des existants et soumis au visa de la maîtrise d'œuvre avant travaux. Les interfaces éventuelles avec les réseaux et tronçons conservés seront signalées avant exécution.

Localisation :

Au droit de la descente EP intérieure existante dans les combles, raccordée au chêneau (voir photographie en annexe). Implantation extérieure et raccordement en pied à confirmer sur site.

ANNEXE – PHOTOGRAPHIE DE L'EXISTANT

Raccordement de la descente EP intérieure au chêneau existant.

